

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 - 2026 / N° 58

DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE À LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SOUS LE CHEMIN DE JOLIMONT (PARTIE SUD)

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'001'000.-- pour l'entretien d'équipements publics.

En effet, il s'agit d'adapter les infrastructures souterraines au droit du tronçon inférieur du chemin de Jolimont, soit entre le giratoire de l'avenue de la Gare/avenue Châtelain et le passage sous voies des CFF.

La réfection des éléments souterrains et les travaux liés au déploiement du chauffage à distance (CAD) ont conduit les services communaux à saisir l'opportunité que représentaient ces interventions pour revoir les aménagements routiers et de surfaces. Toutefois, considérant l'avancement des travaux du CAD et la procédure d'approbation du projet routier en application de la Loi vaudoise sur les routes (LRou), les aménagements routiers projetés font l'objet d'un préavis séparé qui sera prochainement déposé.

1 PRÉAMBULE

Dans le cadre de la création, par Energie Cité du Vin (ECV), de la dorsale Nord du futur chauffage à distance, le chemin de Jolimont fera l'objet de travaux importants.

Ces interventions entreprises sous le domaine public offrent l'opportunité d'analyser l'état des infrastructures existantes et, le cas échéant, de procéder à leur adaptation/remplacement, en synergie avec les autres intervenants.

Les réseaux présents et concernés par le projet d'infrastructures communales sont :

- le réseau d'évacuation des eaux claires,
- le réseau du gaz et
- l'éclairage public.

Sachant que la dorsale Nord, propriété d'ECV, permettra à EneRolle de fournir de l'énergie aux quartiers avoisinants, la réalisation du réseau de conduites est entreprise en collaboration avec EneRolle.

Comme indiqué ci-dessus, la chaussée et les trottoirs ont également fait l'objet d'une analyse en vue d'améliorer la sécurité des usagers, notamment des piétons. Le projet sera présenté dans un second temps, le délai des procédures étant trop important par rapport au planning des travaux relatifs aux infrastructures souterraines liées à la fourniture d'énergie pour le nouveau site de production de Schenk SA.

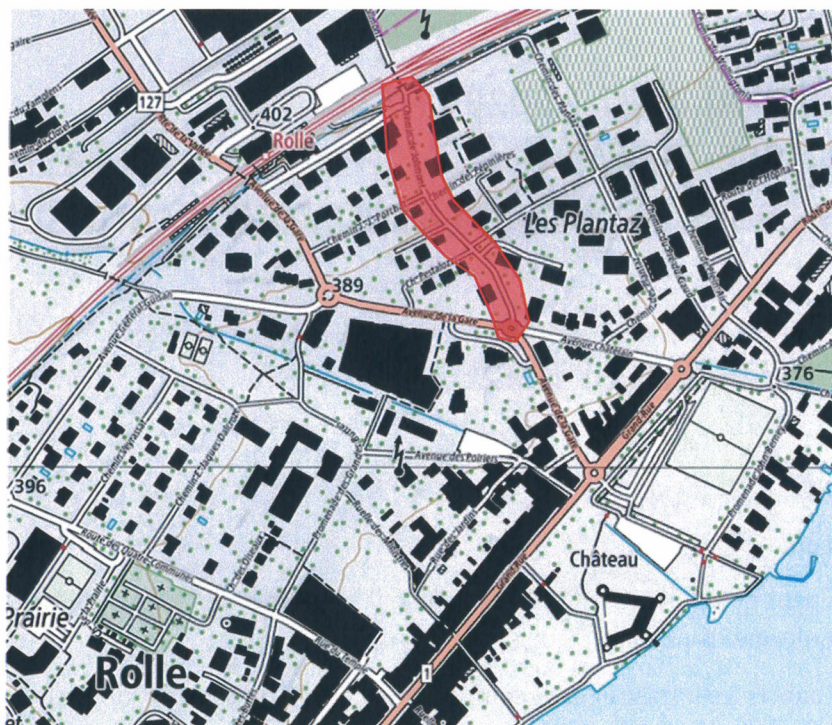


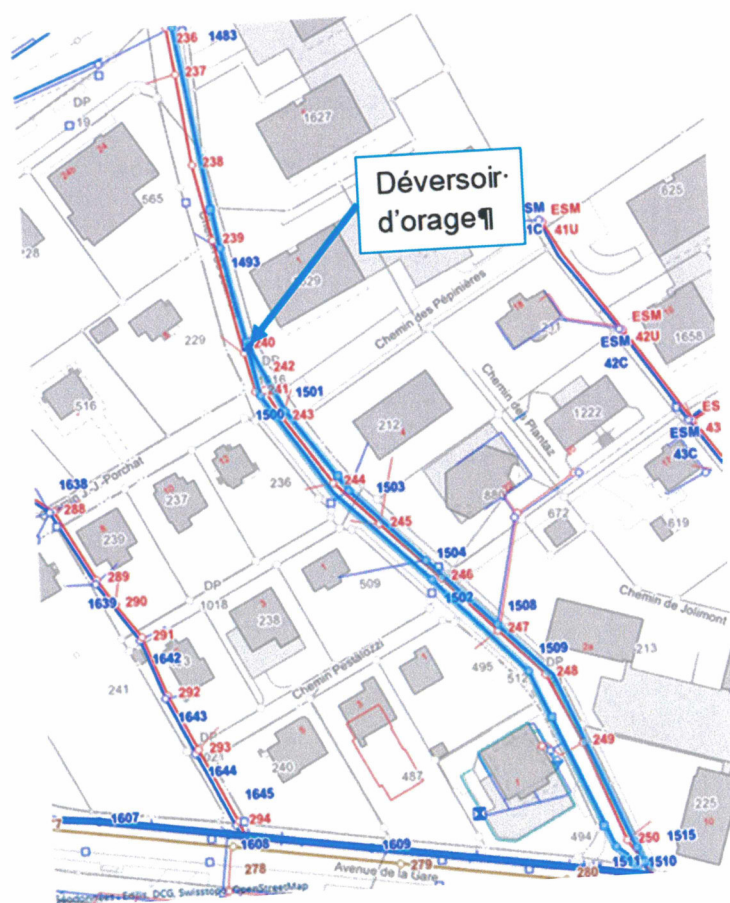
Figure 1 : Localisation du projet du chemin de Jolimont, partie inférieure (extrait de www.geo.vd.ch)

À noter que les travaux communaux à entreprendre sur le tronçon supérieur du chemin de Jolimont (depuis les voies CFF jusqu'au nouveau site de production de Schenk SA) feront également l'objet d'un préavis distinct. En effet, la coordination et les problématiques sont quelque peu différentes, puisqu'un nouveau quartier immobilier (selon le Plan de quartier « Gare-Nord- Schenk ») va prochainement voir le jour et que l'interface de la gare, partie Nord (Préavis 2021-2026 / N° 57) est à l'étude, au surplus du projet routier plus complexe avec la connexion au réseau routier de Mont-sur-Rolle et du futur chemin du Grand Cru à créer.

2 ETAT DES INFRASTRUCTURES

2.1 COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES

Les collecteurs d'eaux claires existants sont relativement âgés. Ainsi, un contrôle caméra a été réalisé dans tous les tuyaux (traits bleus présents sous le chemin de Jolimont).



2.2 CONDUITES DE GAZ

Le réseau de gaz est constitué de deux conduites parallèles sur toute la longueur de ce tronçon du chemin de Jolimont. L'une d'elle est pour la moyenne pression et la seconde pour la basse pression.



Figure 4 : Réseau de conduites de gaz existant (traits jaune)

Les conduites de gaz sont en bon état et ne nécessitent pas d'être réfectionnées à court ou moyen terme. De plus, l'infrastructure existante correspond aux besoins futurs prévus par le Plan directeur du gaz.

2.3 ECLAIRAGE PUBLIC

Le réseau d'éclairage public existant se situe sur le côté Ouest de la chaussée du chemin de Jolimont. Il est relativement ancien et n'est plus aux normes actuelles. Sa mise en conformité est nécessaire.

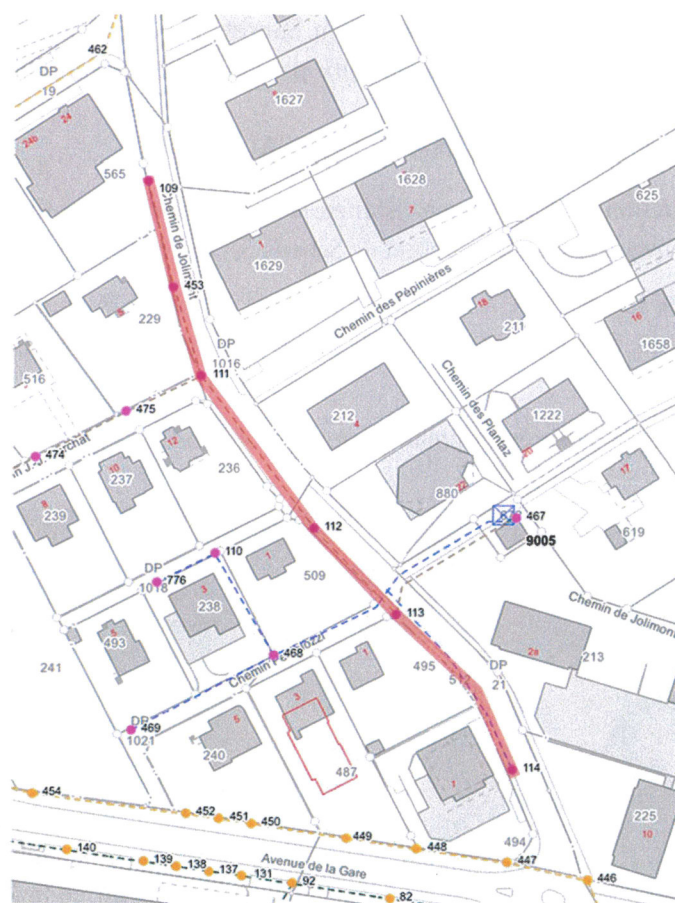


Figure 5 : Réseau existant de l'éclairage public

3 PROJETS CONNEXES

Quatre projets connexes sont planifiés dans la zone du projet d'infrastructures communales :

- Projet de chauffage à distance Dorsale Nord (par Cité du Vin SA [ECV]).
- Projet de réfection de la conduite d'eau potable (par le Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs [SIDERE]).
- Projet d'adaptation du réseau électrique (par Romande Energie SA [RE]).
- Projet de réaménagement routier du chemin de Jolimont entre le giratoire de l'avenue de la Gare/avenue Châtelain et le passage sous voies CFF [Commune de Rolle].

Ces projets ne font pas l'objet de ce préavis, mais sont présentés succinctement afin de donner une meilleure compréhension des interventions à venir. En effet, les travaux relatifs à ces projets connexes seront réalisés en même temps que les travaux communaux faisant l'objet du présent préavis, à l'exception de celui du réaménagement routier du chemin de Jolimont. Ce dernier fera l'objet d'un préavis à part entière.

Quant au réseau d'évacuation des eaux usées, après un contrôle caméra réalisé sur toute la longueur du chemin de Jolimont, l'Association pour l'épuration des eaux de Rolle et environs (AIER) n'exprime pas le souhait de réfectionner son réseau de collecteurs d'eaux usées.

Les opérateurs de communication au sens large (Swisscom, Sunrise, etc.) n'ont pas d'intentions de projet en particulier. Ils seront à nouveau sollicités avant le début des travaux, par mesure de précaution.

3.1 PROJET DE CHAUFFAGE À DISTANCE DORSALE NORD

Dans le cadre de la construction du chauffage à distance, la dorsale Nord partant de la station de pompage (STAP) du parking du Château au nouveau site de production de Schenk SA doit être réalisée.

Pour ce faire, les travaux de forage entre le chemin de Jolimont et ladite STAP ont été entrepris sous la responsabilité d'ECV depuis début juin 2025. D'ici la fin 2025, voire le début de l'année 2026, le réseau CAD sera étendu en direction de l'amont.

Le projet qui nous concerne dans le présent préavis a donc été élaboré en coordination avec les projeteurs d'ECV.



Figure 7 : Localisation du projet de la Dorsale Nord

3.2 PROJET DE RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

Le SIDERE possède une conduite d'eau potable qui est en mauvais état. Ainsi, profitant des travaux, son remplacement sera effectué.

Un tuyau en PE 160 mm sera posé sur tout le tronçon, impliquant ainsi l'installation de nouvelles bornes hydrantes et le remplacement des branchements privés.

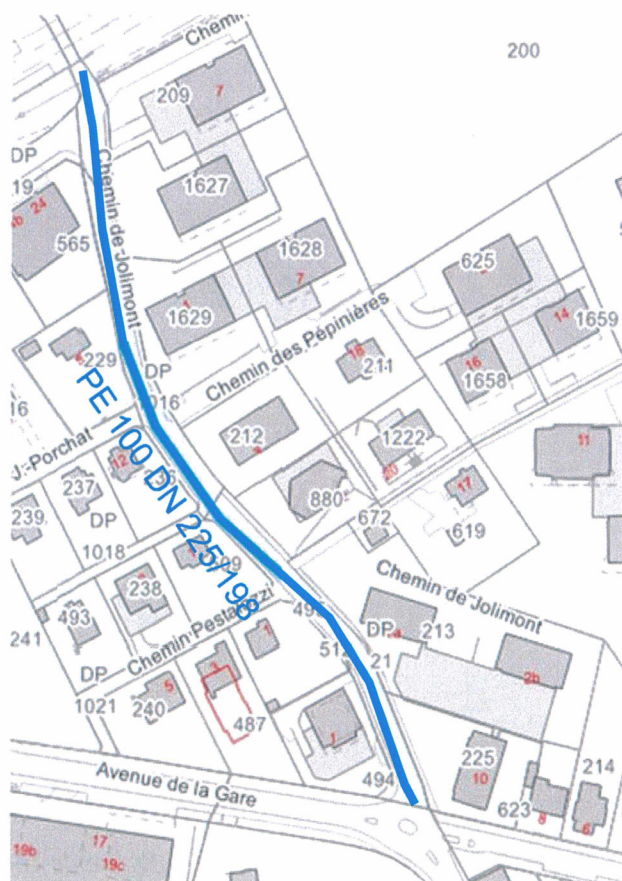


Figure 8 : Conduite d'eau potable projetée

Comme déjà indiqué, un préavis spécifique relatif à ce projet de réaménagement sera prochainement présenté au Conseil.

Enfin, dans le cadre des travaux d'infrastructures faisant l'objet du présent préavis, les revêtements bitumineux seront refaits uniquement sur les zones de fouille avec la pose d'une couche d'enrobé bitumineux de 10 cm d'épaisseur d'ACT 22 N. Les bordures de trottoir impactées seront reconstruites à l'identique. Aucuns travaux du réaménagement routier ne sont prévus dans le cadre des travaux d'infrastructures.

4 DESCRIPTION DU PROJET

4.1 COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES

L'objectif réside dans la réfection des collecteurs d'eaux claires afin de garantir leur résistance, leur étanchéité ainsi que leur durabilité à long terme.

Plusieurs types de travaux sont nécessaires :

- réparations ponctuelles de parties de collecteurs (par fouille) ;
- réparation du déversoir d'orage ;
- chemisage du solde des collecteurs (par gainage).

4.1.1 Réparations ponctuelles de parties de collecteurs (par fouille)

Un tronçon doit faire l'objet d'un remplacement total, celui-ci étant en mauvais état. L'intervention sera réalisée à fouille ouverte.

Il s'agit d'une part d'un tronçon d'environ 15 m pour un diamètre de 600 mm, situé en amont de la chambre N° 1503, et d'autre part d'une longueur d'environ 10 m pour un diamètre de 700 mm, situé en aval dans ladite chambre N° 1503.

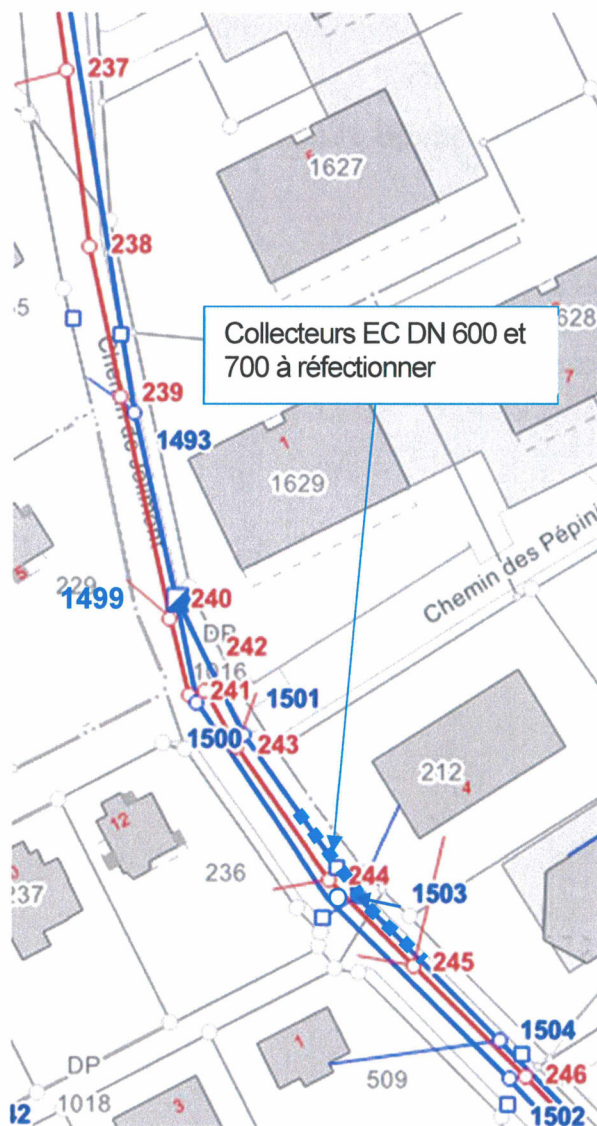


Figure 11 : Localisation des tronçons de collecteurs EC à réfectionner (traitillé bleu ciel)

Pour garantir leur durabilité, les collecteurs seront totalement enrobés de béton avec une profondeur de fouille d'environ 1.3 m.

Le système actuel d'évacuation des eaux de pluie sera adapté afin de récolter les eaux de surface et de les évacuer dans les collecteurs EC. Des dépotoirs seront installés à chaque grille ou caniveau récoltant les eaux de ruissellement.

Des plaquettes informatives de type « Poisson » seront fixées sur les grilles afin de sensibiliser les utilisateurs sur le fait que les eaux sont acheminées directement au milieu naturel qu'est le lac Léman.

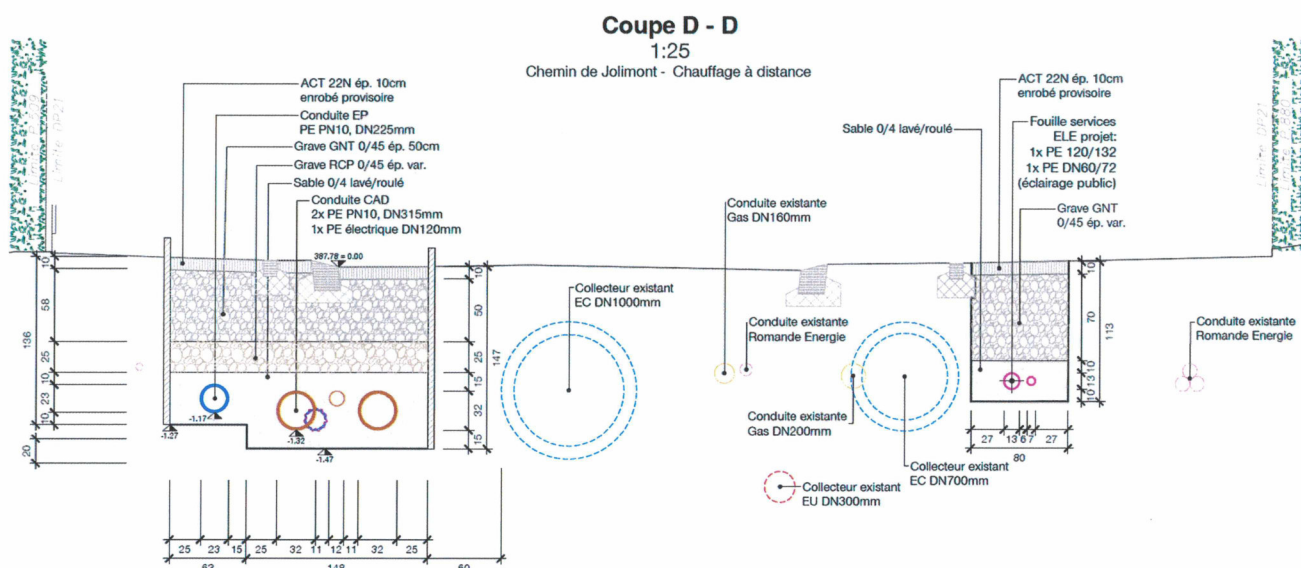


Figure 12 : coupe type de principe des infrastructures présentes sous le chemin de Jolimont

4.1.2 CHAMBRE "LEAPING WEIR"

La chambre N° 1499 est un déversoir d'orage du type « Leaping Weir ». Cet ouvrage doit être réfectionné afin d'assurer une meilleure répartition des débits à l'aval.

Les travaux prévus consisteront au retrait de la dalle de la chambre et au remplacement de la pièce de répartition des débits en PE afin de remplacer celle existante.

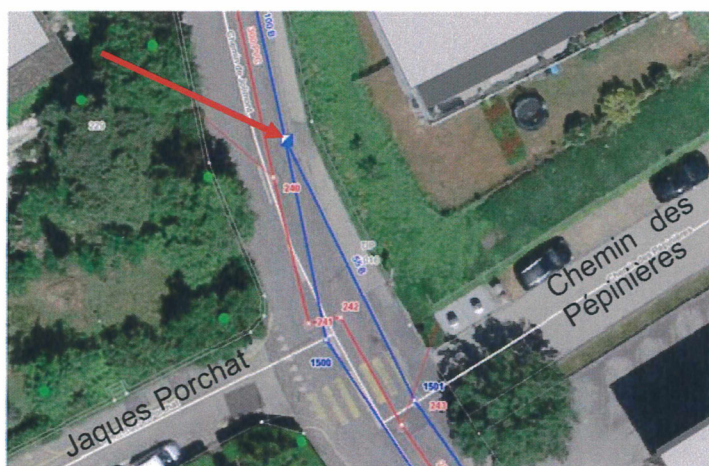


Figure 13 : Localisation de la chambre *Leaping Weir*



Figure 14 : Intérieur de la chambre « Leaping Weir »

4.1.3 CHEMISAGE DU SOLDE DES COLLECTEURS (PAR GAINAGE)

Etant donné la mauvaise qualité des joints des collecteurs EC, il est prévu de réaliser un chemisage des collecteurs.

Les tronçons projetés de collecteurs à chemiser sont les suivants :

- tronçon collecteur EC DN 1000 - longueur 194 m
- tronçon collecteur EC DN 600 - longueur 32 m
- tronçon collecteur EC DN 700 - longueur 113 m

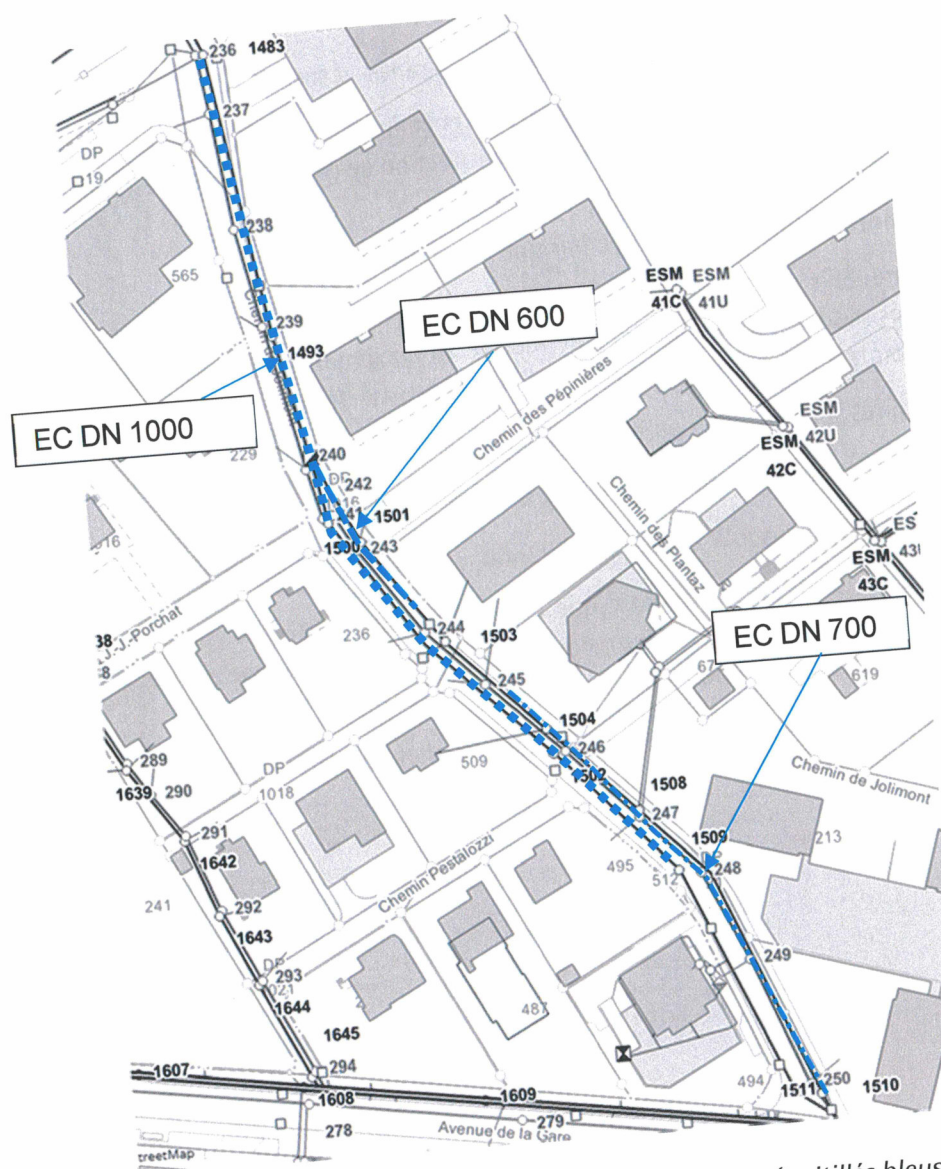


Figure 15 : Localisation des tronçons de collecteurs à chemiser (traitillés bleus ciel)

Il est à noter que le chemisage des collecteurs DN 700 permettra indirectement d'améliorer leur résistance mécanique. Pour rappel, ces derniers sont situés à très faible profondeur et donc très proches du niveau fini de la chaussée.

La contrainte de niveaux des infrastructures existantes situées en aval ne permet pas une adaptation rationnelle des collecteurs. En effet, une intervention en deçà du chemin de Jolimont pour reprendre les niveaux serait disproportionnée, tant techniquement que financièrement.

4.2 RÉSEAU DU GAZ

Comme indiqué précédemment, l'infrastructure existante remplit sa fonction et ne nécessite pas de travaux et correspond aux besoins futurs prévus par le Plan directeur du gaz.

4.3 ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera entièrement remplacé afin de garantir la sécurité nécessaire le long du chemin de Jolimont.

Pour mieux s'intégrer aux futurs aménagements du chemin de Jolimont, l'éclairage public est positionné sur le côté Est des aménagements. Ainsi, la pose d'un tube de protection de câble PE 60 mm est prévue sur une longueur d'environ 110 m.

Une étude luminotechnique a été réalisée par une entreprise spécialisée.

Selon le Plan directeur du Plan lumière, les secteurs résidentiels doivent être traités avec soin afin de favoriser la qualité de vie des résidents. Dans l'optique de réduire au maximum les perturbations lumineuses, il est recommandé d'installer des points lumineux de faible hauteur (4 à 5m), avec des LED en blanc chaud (3000K).

Deux plages horaires sont critiques au niveau de la sécurité des usagers :

- dès 07h00 du matin, lorsque les enfants se rendent à l'école ;
- en fin de journée, jusqu'à 20h00, voire 22h00, après la fin des classes et des activités extra-scolaires.

Cependant, plusieurs études ont démontré que la pollution lumineuse peut perturber le sommeil, au surplus de la faune. Ainsi, en dehors de ces heures, il est recommandé d'abaisser l'éclairage de 22h00 à 00h00 et de 05h00 à 06h00 et de l'éteindre totalement de 00h00 à 05h00.

Ainsi, les luminaires, d'une hauteur de 5 m., qui seront installés permettront de les programmer dans le respect de ces directives et des besoins effectifs.

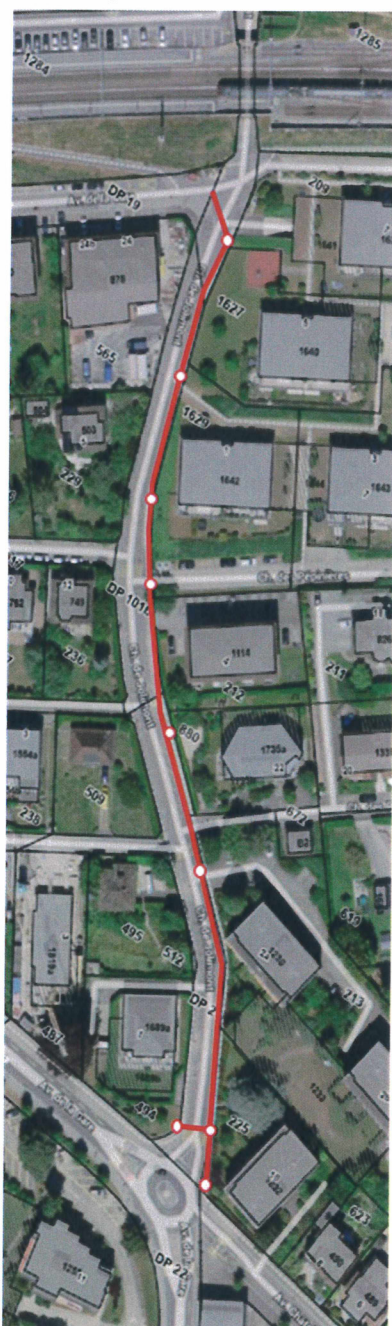


Figure 17 : Localisation des candélabres projetés sur le chemin de Jolimont.

5 RACCORDEMENTS PRIVÉS EU/EC

Dans le cadre de ces interventions, les réseaux de canalisations privés seront vérifiés pour s'assurer de leur conformité. Si nécessaire, les propriétaires concernés seront invités à profiter des interventions pour procéder, à leurs frais, aux adaptations nécessaires.

6 EAU SOUTERRAINE ET SOURCE

Lors des sondages effectués, le sol présentait une certaine quantité d'eau souterraine. Sa présence peut être délicate dans le cadre des travaux de fouille. Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour assurer la bonne facture des ouvrages.

Un réseau de source privée est présent en sous-sol. Son implantation n'est pas suffisamment répertoriée pour avoir une bonne vision d'éventuelles complications. Là aussi, les interventions seront effectuées pour maintenir le réseau et dans la mesure du possible pour ne pas affecter l'écoulement de la nappe.

7 EXAMENS ET AUTORISATION

Les travaux d'infrastructures communaux ne nécessitent pas d'autorisations particulières de la part du Canton. Néanmoins, le projet connexe de réaménagement routier du chemin de Jolimont a été présenté au Voyer de l'Etat de Vaud et après prise en compte de ses remarques, le dossier correspondant a été envoyé au Canton selon la procédure LRou. Il fait actuellement l'objet d'une consultation auprès des différents services de l'Etat. Suivra ensuite l'enquête publique et le dépôt du préavis ad hoc.

8 ASPECT FINANCIER

Les travaux présentés sont générés par la création du réseau CAD d'ECV qui impose une procédure d'appel d'offres privée.

Ce processus a été suivi car les travaux d'infrastructures (réseaux de services, CAD, eau potable, électricité, collecteurs, etc.) ne peuvent pas être dissociés les uns des autres, qu'il n'est pas possible de faire intervenir plusieurs entreprises de génie civil en même temps (étant donné la faible place à disposition) et que le réseau du CAD a la plus grande part de marché.

Etant dissociables des interventions souterraines (infrastructures), un appel d'offres public a été effectué pour les travaux de réaménagement du chemin de Jolimont (superstructure). Ainsi, deux entreprises de génie-civil différentes exécuteront l'ensemble du projet (infrastructures et superstructure).

Etudes préliminaires		
Honoraires ingénieur génie civil + géotechnicien + géomètre	Collecteurs	32'000.00
Honoraires ingénieur génie civil + géotechnicien + géomètre	Eclairage public	3'000.00
Honoraires ingénieur génie civil + géotechnicien + géomètre	Gaz	700.00
Contrôles raccordements privés EC/EU	Collecteurs	5'000.00
Total, HT		40'700.00
Phase réalisation (SIA 51 - 53)		
Honoraires		112'000.00
Honoraires ingénieur génie civil + géotechnicien + géomètre	Collecteurs	68'500.00
Honoraires ingénieur génie civil + géotechnicien + géomètre	Eclairage public	7'000.00
Honoraires ingénieur génie civil + géotechnicien + géomètre	Gaz	2'500.00
Etude luminotechnique	Eclairage public	9'000.00
Contrôles raccordements privés EC/EU	Collecteurs	25'000.00
Préparation		3'000.00
Constat avant-travaux	Collecteurs	3'000.00
Travaux de génie civil		550'000.00
Travaux de génie civil (soumission rentrée)	Collecteurs	467'000.00
Travaux de génie civil (soumission rentrée)	Eclairage public	67'500.00
Travaux de génie civil (soumission rentrée)	Gaz	15'500.00
Autres		97'000.00
Contrôle caméra pendant travaux	Collecteurs	10'000.00
Sondage géotechnique	Collecteurs	5'000.00
Signalisation et marquage	Collecteurs	7'000.00
Eclairage public : 10 candélabres et raccordement électrique	Eclairage public	75'000.00
Divers et imprévus		123'700.00
Détermination des HAP	Collecteurs	2'000.00



Pollution des sols	Collecteurs	2'000.00
Frais divers (impressions, plans, déplacements, etc...) phase études : 4 %	Collecteurs, Eclairage public, Gaz	900.00
Frais divers (impressions, plans, déplacements, etc...) phase réalisation : 4 %	Collecteurs, Eclairage public, Gaz	1'800.00
Assurance RC + TC	Collecteurs, Eclairage public, Gaz	5'000.00
Divers et imprévus (env. 15 %)	Collecteurs	87'000.00
Divers et imprévus (env. 15 %)	Eclairage public	23'000.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	Gaz	2'000.00
Total, HT		885'700.00
Montant total, HT	Collecteurs	720'045.00
Montant total, HT	Eclairage public	185'424.00
Montant total, HT	Gaz	20'931.00
TVA (8.1%)	Collecteurs	58'323.65
TVA (8.1%)	Eclairage public	15'019.34
TVA (8.1%)	Gaz	1'695.41
Montant total, TTC	Collecteurs	778'368.65
Montant total, TTC	Eclairage public	200'443.34
Montant total, TTC	Gaz	22'626.41
Montant total général, TTC		1'001'438.40
Montant total général, TTC Arrondi		1'001'000.00

9 AMORTISSEMENT

Le montant total de l'investissement sera amorti, conformément aux Directives de la Direction des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC) qui précise que tous les préavis soumis aux Conseils dès le 1^{er} janvier 2024 doivent appliquer les nouvelles règles comptables d'amortissement du « MCH2 », comme présenté ci-dessous :

- Collecteurs : amortissement sur 60 ans
- Eclairage public : amortissement sur 20 ans
- Gaz : amortissement sur 20 ans



10 RÉALISATION DES TRAVAUX

Le début des travaux est projeté pour la fin de cette année, voire pour le début de l'année 2026 en fonction de l'avancement des processus administratifs et des conditions météorologiques. Les forages en cours au bas du chemin de Jolimont devraient, quant à eux, être terminés d'ici fin octobre 2025.

Les travaux s'effectueront par étapes en débutant par le bas. Dans la mesure du possible, seule une demi-chaussée sera concernée de manière à maintenir la circulation dans un sens (circulation en boucle dans le quartier). Néanmoins, elle pourrait être bloquée ponctuellement nécessitant un accès par le Nord et/ou par le Sud du chemin de Jolimont. La longueur des étapes dépendra des carrefours et des accès privés à maintenir.

Dans le cas où les procédures liées aux aménagements routiers devaient prendre plus de temps qu'estimé, les interventions seront entreprises en deux temps. Bien que le dossier tienne compte de cette difficulté par la pose d'un revêtement bitumineux provisoire, tout sera mis en œuvre pour minimiser les contraintes aux habitants, tout en rationalisant les tâches en regroupant les interventions.

Un nouveau projet d'aménagements routiers sera présenté dans un second temps et permettra d'améliorer les circulations sur ce tronçon. S'il n'est pas réalisé, les bordures existantes seront reposées telles quelles ainsi qu'un enrobé bitumeux définitif coulé sur les zones de fouille, restituant ainsi le domaine public dans son état actuel. Ce revêtement définitif sera de meilleure qualité, ce qui induira une plus-value d'environ Fr. 40'000.-- qui n'est pas comptabilisée dans le présent préavis.

Les travaux devraient durer environ 10 mois, sous réserve des conditions météorologiques.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

vu le préavis municipal 2021 - 2026 / N° 58 du 7 octobre 2025,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 1'001'000.-- pour réaliser les travaux de réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie Sud) ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cet investissement sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :
 - Fr. 778'100.-- TTC à imputer au compte MCH2 72000.503005 « Réfection infrastructures souterrains Jolimont sud PM58/21-26 »
 - Fr. 200'300.-- TTC à imputer au compte MCH2 61501.503005 « Réfection infrastructures souterrains Jolimont sud PM58/21-26 »
 - Fr. 22'600.-- TTC à imputer au compte MCH2 87200.503005 « Réfection infrastructures souterrains Jolimont sud PM58/21-26 »



3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Approuvé par la Municipalité en séance du 15 septembre 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

1^{ère} séance avec la Commission ad hoc : lundi 27 octobre 2025 à 19h00

Municipale déléguée : Mme Margareth Ruchti

- Annexes :
- plan conduite CAD – secteur Dorsale Nord
 - plan conduite CAD – zone chemin de Jolimont
 - plan collecteur EC Jolimont
 - tableau d'investissement

Affaire 43.03 / 20-0030

